



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire n° DGOS/AS3/DGS/2026/66 du 29 mai 2026 relative à la préparation du système de santé afin de garantir l'accès aux soins non programmés et de médecine d'urgence durant l'été 2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Référence	NOR : SFHH2611877C (numéro interne : 2026/66)
Date de signature	29/05/2026
Émetteurs	Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de l'offre de soins (DGOS) Direction générale de la santé (DGS)
Objet	Préparation du système de santé afin de garantir l'accès aux soins non programmés et de médecine d'urgence durant l'été 2026.
Action à réaliser	Mettre en place des actions visant à permettre au système de santé de gérer les situations de tension durant l'été 2026.
Résultat attendu	Mettre en place des plans d'action ville-hôpital sur la base de diagnostics territorialisés.
Échéance	Été 2026
Contacts utiles	Sous-direction de l'accès aux soins et du premier recours Bureau de la médecine d'urgence et des soins non programmés (AS3) Mél. : dgos-as3@sante.gouv.fr Sous-direction des ressources humaines du système de santé Bureau des personnels médicaux des établissements de santé (RH5) Mél. : dgos-rh5@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	4 pages + 4 annexes (12 pages) Annexe 1 : Mesures organisationnelles Annexe 2 : Leviers en ressources humaines Annexe 3 : Gestion des tensions hospitalières Annexe 4 : Régulation de l'accès aux urgences